



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **15 janvier 2018**

Décision n° **CP-2018-2124**

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Création d'un réseau d'eaux pluviales et bassins de rétention - Chemin de l'Indiennerie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 4 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 16 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Barge, Bernard (pouvoir à M. Le Faou).

Commission permanente du 15 janvier 2018**Décision n° CP-2018-2124**

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Création d'un réseau d'eaux pluviales et bassins de rétention - Chemin de l'Indiennerie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2017-1837 du 11 septembre 2017, la Métropole de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la création d'un réseau d'eaux pluviales et bassins de rétention chemin de l'Indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2017-517 le 27 septembre 2017 avec le groupement d'entreprises Petavit SAS / Carrion TP pour un montant de 961 190,57 € HT, soit 1 153 428,68 € TTC.

I - Présentation du marché

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération du Conseil n° 2015-047 du 6 juillet 2015.

Il vient en réponse aux problèmes de gestion des eaux pluviales très problématique dans ce secteur (inondations, débordements).

Les travaux objet de ce marché, consistent à créer un réseau d'eaux pluviales (pose de 1 200 mètres de canalisation diamètre 300 et 600 millimètres) et à construire 2 bassins de rétention.

II - Présentation de l'avenant

Le présent avenant concerne uniquement les ouvrages préfabriqués de rétention sous voirie situés chemin de Crécy et chemin de l'Indiennerie et consistent respectivement :

- pour le chemin de Crécy : par des mesures qui favoriseront la limitation des dégradations du mur riverain au moment des opérations de compactage :

. la limitation de la largeur de l'ouvrage : pose d'un ouvrage circulaire de 1 600 millimètres de diamètre soit une largeur de 3, 20 mètres,

. le maintien de la circulation route de Saint- Fortunat (voie à trafic routier dense) : l'utilisation d'une grue importante n'est plus envisagée compte tenu de la légèreté du matériau mis en œuvre (polyéthylène haute densité (PEHD) annelé),

- pour le chemin de l'Indiennerie : par des mesures qui permettront de remédier aux manques d'espaces disponibles constatés sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement :

. la création d'un ouvrage circulaire de 2 000 millimètres de diamètre en lieu et place du déplacement de la canalisation d'eau potable initialement prévue,
. l'utilisation d'un matériau identique à celui mis en œuvre sur le bassin chemin de Crécy (PEHD annelé).

Pour la réalisation de ces opérations, 3 prix nouveaux sont proposés en remplacement des prix initialement prévus au bordereau des prix.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 19 000 € HT, soit 22 800 € TTC porterait le montant total du marché à 942 190,57 € HT, soit 1 130 628,68 € TTC. Il s'ensuit une diminution de 1,98 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2017-517 conclu avec le groupement d'entreprises Petavit SAS / Carrion TP pour les travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales et bassins de rétention, chemin de l'Indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or.

Cet avenant d'un montant de 19 000 € HT, soit 22 800 € TTC, porte le montant total du marché à 942 190,57 € HT, soit 1 130 628,68 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2018.